



Créole et français en Haïti

Author(s): Albert Valdman

Source: *The French Review*, Vol. 49, No. 2 (Dec., 1975), pp. 174-185

Published by: American Association of Teachers of French

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/388687>

Accessed: 01-05-2019 21:04 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

American Association of Teachers of French is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *The French Review*

Créole et français en Haïti¹

par Albert Valdman

SUR LES CARTES LINGUISTIQUES de certains manuels de français, Haïti apparaît colorié de la même teinte que les pays dit francophones. Or, comme dans la plupart des pays africains “d’expression française” le français n’est la langue usuelle que d’une faible minorité. En effet, on estime à entre vingt et dix pour cent la proportion des Haïtiens capable de s’exprimer couramment et de comprendre parfaitement la langue officielle de leur pays. Pour la vaste majorité de la population, les masses paysannes et le sous-prolétariat urbain, le créole (parler créole français) est la langue vernaculaire².

Mais c’est en Haïti que se retrouvent la plupart des créolophones (sa population est estimée à plus de cinq millions et représente donc presque les trois-quarts des créolophones du monde) et c’est dans ce pays que les relations entre le français et le créole sont les plus complexes. Si l’élite haïtienne est bilingue, il est plus juste de caractériser la situation linguistique du pays par le terme de *diglossie*. Est diglosse toute communauté dans laquelle deux (ou plus de deux) langues se partagent les domaines d’emploi. L’une des langues—la langue *dominante*—est considérée plus propre à assumer les fonctions administratives, éducatives et littéraires. L’autre est réservée aux fonctions de la vie courante. Pour l’Haïtien bilingue, qui appartient du fait même de son bilinguisme à une élite privilégiée, chacune des deux langues recouvre un domaine bien défini. Par exemple, s’il emploie le français pour la conversation soignée avec ses pairs ou en présence d’un étranger, il aura recours à la vernaculaire dès qu’il voudra indiquer une certaine familiarité dans ses rapports avec son interlocuteur ou faire résonner une corde affective. Pour le

¹ Cet article représente la version élaborée de communications présentées à la session inaugurale de 1974-75 du CRESHS (Centre d’Etudes et de Recherches dans les Sciences Humaines et Sociales) d’Haïti, Port-au-Prince, le 11 novembre 1974 et à la section de linguistique de la réunion annuelle de l’AATF, Denver, le 29 novembre 1974. Nos recherches sur le créole sont subventionnées, en partie, par le National Endowment for the Humanities.

² Le créole est parlé dans d’autres régions de la Caraïbe, notamment dans les D.O.M. (Départements d’Outre-Mer) de la Martinique et de la Guadeloupe (ainsi que les dépendance de cette dernière île—Saint-Barthélemy, la Désirade et les Saintes) et les îles à influence britannique de la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, Saint-Vincent et la Trinité. Dans ces derniers territoires le créole est toutefois en nette régression devant la poussée de l’anglais vernaculaire, dit “anglais des îles”. Le troisième D.O.M. d’Amérique, la Guyane, est également territoire créolophone, et cet idiome subsiste encore chez certains Noirs dans le sud-ouest de la Louisiane. Le créole est aussi la langue vernaculaire des 1.500.000 habitants de l’archipel des Mascareignes dans l’Océan Indien: Maurice, territoire nouvellement indépendant; la Réunion, D.O.M.; et les îles Seychelles.

créolophone des masses son ignorance de la langue officielle l'exclue de certaines activités sociales, économiques et même politiques. De ce fait, l'acquisition du français représente pour lui une étape essentielle de la promotion sociale. Il en résulte en Haïti entre les deux langues une profonde ambivalence, décrite fort justement par Maximilien Laroche:

Si donc l'haïtien est ainsi tirailé entre son Etre [le créole] et son désir de Paraître [le français], c'est qu'au plus intime de lui-même sa vie repose sur une opposition inconciliée que l'on peut résumer dans le dualisme: voodoo-catholicisme, français-créole. Il est déchiré par un malentendu perpétuel et ce conflit est aggravé du fait que si les éléments d'opposition sont d'ordre culturel, ainsi qu'il apparaît à première vue, par leurs implications économiques et sociales ils ont une portée beaucoup plus vaste et en fait se répercutent sur l'ensemble de la vie³.

Puisque les rapports à la fois étroits et lointains entre le créole et le français en Haïti ont des conséquences sociales et politiques, il incombe aux créolistes étrangers de se limiter à la description objective de ces rapports plutôt que de prendre partie pour des solutions particulières privilégiant l'une ou l'autre des deux langues du pays. Comme le dit fort bien un proverbe haïtien: *Zafè kabrit sé pa zafè mouton!* Je me limiterai donc ici à décrire certains aspects des rapports linguistiques et sociolinguistiques entre le créole et le français en Haïti, et en particulier: (1) les similitudes et différences sur le plan linguistique; (2) l'imbrication des deux langues se manifestant par certains aspects de la variation sociale et stylistique du créole; (3) les attitudes des Haïtiens envers les deux langues. Je conclurai par quelques remarques sur le problème du passage du créole au français, problème fondamental de l'éducation en Haïti.

DIFFERENCES ET RESSEMBLANCES STRUCTURALES

Il est d'usage de considérer le créole comme un amalgame linguistique constitué d'un lexique français coulé dans une morphosyntaxe d'origine africaine. Ou alors certains ne veulent y voir qu'une forme simplifiée du français. La plupart des mots créoles proviennent du français et correspondent à des vocables du français standard actuel ou à divers parlers régionaux du domaine oïl. Puisqu'il n'existe aucun travail lexicologique approfondi, toute estimation est absolument gratuite. Mais la quasi totalité des 100 mots de la liste lexicale de base de Swadesh ont une origine française incontestable⁴. (Voir le Tableau 1⁵.)

³ M. Laroche, *L'Haïtien* (Montréal: Editions de Sainte-Marie, 1968).

⁴ M. Racine, "Creole and French Lexico-Semantic Conflicts: A Contribution to the Study of Languages in Contact in the Haitian Diglossic Situation" (thèse de doctorat, Georgetown, 1970).

⁵ La liste que nous dressons ici est illustrative mais elle contient *chita*, le seul mot du vocabulaire de base du créole apparemment non-français d'origine. Les formes citées apparaissent en orthographe ONAAC, un système de notation à base phonologique facilement réductible à une transcription phonétique. Par exemple, les voyelles nasales sont représentées par une séquence voyelle plus *n*: *in* = /ē/, *an* = /ā/ et *on* = /ō/.

TABLEAU 1
Liste illustrative du vocabulaire du créole haïtien

1. sann	<i>cedre</i>	9. kèl/tyè/keù	<i>coeur</i>
2. kòs	<i>écorce</i>	10. konnè	<i>savoir, connaître</i>
3. tété	<i>sein (téton)</i>	11. lapli	<i>pluie</i>
4. frèt	<i>froid</i>	12. chita	<i>s'asseoir</i>
5. mourì	<i>mourir</i>	13. sa-a	<i>ce...là,ça</i>
6. sèch/chèch	<i>sec/sèche</i>	14. ou	<i>tu/vous</i>
7. zorèy	<i>oreille</i>	15. pyé bwa	<i>arbre</i>
8. difè	<i>feu</i>	16. dlo	<i>eau</i>

TABLEAU 2
Phonologie comparée du français et du créole

Voyelles							
Français d'Haïti				Créole			
i		ÿ		u	i		u
e		ø		o	e		o
ɛ		oe		ɔ	ɛ		
	a		α			a	
	ẽ		ã		(i)		(ũ)
	oẽ		õ		ẽ		õ
				Consonnes			
p	t		k	p	t	č	k
b	d		g	b	d	ǰ	g
f	s	š		f	s	š	h
v	z	ž		v	z	ž	
m	n	ñ		m	n	ñ	ŋ
	l		r		l		ɣ
w		y		w		y	

Sur le plan phonologique, les inventaires des deux langues diffèrent peu⁶. (Voir le Tableau 2.) Toutefois, il existe des différences dans la distribution des phonèmes et dans la structure syllabique des mots. Le créole s'éloigne du français sur le plan morphophonologique: il n'exhibe aucun phénomène apparenté à la liaison et les cas d'élision que l'on y trouve diffèrent de ceux du français du point de vue de leur absence de généralité et par le fait qu'ils sont associés à des phénomènes d'harmonisation et de fusion vocalique⁷.

Les différences les plus marquantes entre le créole et le français se situent sur le plan morphosyntaxique. En voici quelques exemples.

⁶ A. Valdman, "Du créole au français en Haïti", *Linguistics*, 8 (1964), 84-94.

⁷ H. Tinelli, "Generative and Creolization Processes: Nasality in Haitian Creole", *Lingua*, 33 (1974) 343-66. Aussi: A. Valdman, *Le Créole: structure, formation, statut* (Paris: Klincksieck, 1975 [sous presse]).

—*Emploi de particules aspecto-temporelles*

Les modalités aspecto-temporelles s'expriment par un thème verbal invariable auquel se préfixent des particules libres: le thème simple exprime l'accompli ou l'aspect neutre:

(1) Li manjé. Il a mangé; il mange.

Il existe trois particules dont certaines peuvent se combiner: le passé *té*, le prospectif (futur) *a* et le continuatif *ap*:

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| (2) Li té manjé. | Il mangeait. |
| (3) L ap manjé. | Il est en train de manger. |
| (4) L a manjé. | Il mangera, il va manger. |
| (5) Li t ap manjé. | Il était en train de manger. |

—*Absence de distinction de genre et de nombre marqué obligatoirement*

La distinction masculin vs. féminin n'existe en créole ni pour les noms ni pour les pronoms de la troisième personne:

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| (6) Gason-an? Li fèk sòti. | Le garçon? Il vient de sortir. |
| (7) Fanm-nan? Li rété isit. | La femme? Elle est restée ici. |

Le pluriel n'est indiqué que lorsque le nom est déterminé:

- | | |
|------------------------|------------------------------------|
| (8) Li ouè anpil chat. | Il a vu beaucoup de chats. |
| (9) Li gin troua chat. | Il a trois chats. |
| (10) Koté chat-yo? | Où sont les chats (dont on parle)? |

En créole haïtien des déterminants définis (possessif, démonstratif et défini proprement dit) sont post-posés au syntagme nominal qu'ils déterminent. Dans la phrase (10) l'élément *-yo* porte les notions de pluriel et de défini. Le défini, réalisé par une variété de formes conditionnées par le dernier segment du mot précédant le déterminant, accompagne obligatoirement le démonstratif et peut se retrouver avec les possessifs:

- | | |
|--------------------------|---|
| (11) Koté chat-sa-a? | Où est ce chat? (dém. + déf.) |
| (12) Koté chat-mouin? | Où est mon chat? (poss.) |
| (13) Koté chat-mouin-an? | Où est ce chat qui est à moi?
(poss. + déf.) |

—*Invariabilité des pronoms personnels*

A l'exception de variations morphophonologiques, les pronoms personnels ne varient pas selon leur fonction syntaxique: une seule forme sert de sujet, d'objet et de possessif:

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| (14) Mouin rinmin li. | Je l'aime (lui ou elle). |
| (15) Li rinmin mouin. | Il (elle) m'aime. |
| (16) Ba li li. | Donne-la (le)-lui. |

—*Copule zéro*

La copule est absente de certaines constructions attributives et locatives:

- | | |
|---------------|-----------------------|
| (17) Li sòt. | Il (elle) est bête. |
| (18) Yo isit. | Ils (elles) sont ici. |

Mais il ne faudrait pas conclure de ces exemples que le créole ne connaît pas d'équivalent du verbe *être*. En fait la copule se manifeste sous deux réalisations, *sé* et *yé*, dont l'apparition est régie par des facteurs syntaxiques. *Sé* apparaît dans des phrases équationnelles:

- | | |
|---------------------|-------------------|
| (19) M sé machokèt. | Je suis forgeron. |
|---------------------|-------------------|

et *yé* lorsque la copule se trouve en position finale après l'extraposition à l'initiale d'un syntagme topicalisé ou porteur de certains éléments, tels qu'une pro-forme interrogative:

- | | |
|---------------------|------------------------|
| (20) Sé isit yo yé. | C'est ici qu'ils sont. |
| (21) Koté yo yé? | Où sont-ils? |

—*Parataxe*

Certaines relations syntaxiques, telles que l'attribution et la subordination, s'agent sans fonctifs:

- | | |
|------------------------------------|--|
| (22) M chaché kay zanmi m. | Je cherche la maison de mon ami. |
| (23) Sè sa m té di ou. | C'est ce que je vous ai dit. |
| (24) Li vini ak moun m té vlé oue. | Elle est venue avec la personne que je voulais voir. |

—*Redoub*

La topicalisation des verbes et des adjectifs nécessite de redoublement de l'élément topicalisé et son extraposition. Cette construction est aussi accompagnée de l'enchâssement de la proposition contenant l'élément topicalisé dans une phrase matrice introduite par un présentatif:

- | | |
|---------------------------------------|--|
| (25) Yo manjé. → Sé manjé y ap manjé. | Question de manger, ils sont en train de manger. |
| (26) Libèl. → Ala bèl li bèl. | Elle est extrêmement belle. |

IMBRICATION DU CRÉOLE ET DU FRANÇAIS: LA VARIATION EN CRÉOLE

Comme en Haïti le créole et le français co-existent et sont amenés à s'influencer mutuellement, la ligne de démarcation qui les sépare peut s'estomper. Cette situation pourrait aboutir à la décréolisation, les deux idiomes constituant, comme c'est le cas par exemple à la Jamaïque entre l'anglais et le créole anglais, une seule entité linguistique. Il deviendrait alors difficile d'attribuer un énoncé à l'une ou l'autre des deux langues. Si cela n'est pas encore le cas en Haïti, il se manifeste toutefois deux types de francisation ce qui pourraient à longue échéance provoquer une perte d'autonomie du créole par rapport au français et dont, en tous cas, doit tenir compte toute entreprise dans les domaines de l'aménagement linguistique et de l'éducation.

Le premier type de francisation constitue un aspect important de la variation du créole. Le créole—comme toute langue naturelle—exhibe trois types de variation: géographique, sociale et stylistique. La francisation—l'emploi de variantes se rapprochant de formes françaises correspondantes—recoupe ces trois types de variation mais détermine surtout les deux derniers. Outre des particularismes régionaux, en particulier des traits caractéristiques du Nord⁸, il existe des variantes émanant de la région de Port-au-Prince qui s'opposent à des variantes se retrouvant dans des régions périphériques—Nord, Sud, île de la Gonâve:

- | | | |
|---------------------|---------------------|-----------|
| (27) Port-au-Prince | Nord-Sud-Gonâve | |
| souaf | souèf/souaf | “soif” |
| blié | bilié, blié/blié | “oublier” |
| saj | say, chay, chaz/saj | “sage” |

⁸ P. Orjala, “A Dialect Study of Haitian Creole” (thèse de doctorat, Hartford Seminary Foundation, 1970).

Dans les régions périphériques, il y a alternance entre une forme locale et la variante port-au-princienne. Il semble que cette dernière représente une innovation diffusée à partir de la capitale et refoulant une forme plus conservatrice.

Il faut aussi distinguer un créole rural s'opposant dans les diverses régions du pays à un parler urbain plus francisant. Ce type de francisation prend la forme d'un recours à un inventaire vocalique plus différencié où s'opposent, en particulier, une opposition entre les voyelles antérieures non-arrondies et arrondies:

(28) Créole rural	Créole urbain	
diri	duri	“riz”
zé	zeu	“oeuf”
sè	seù	“soeur”

Dans le Nord, le créole urbain est marqué par la présence du *r* postvocalique et le maintien des occlusives sonores après voyelle nasale:

(29) Créole rural	Créole urbain	
fré	frèr	“frère”
istoua	istouar	“histoire”
janm	janb	“jambe”
viann	viand	“viande”
lang [lãŋ]	lang [lãg]	“langue”

Pour tenir compte des faits illustrés dans (28) et (29) on peut postuler des diaphonèmes réalisés différemment dans les parlers ruraux et urbains. Par exemple le mot pour “oeuf” contient le diaphonème //y// réalisé par /y/ dans les parlers urbains et /i/ à la campagne. Tandis que les citadins ont une bonne connaissance des formes contenant les diaphonèmes, les créolophones des mornes tombent parfois dans l'hypercorrection par leur ignorance de ces vocables; et même s'ils les connaissent, ils n'ont pas acquis les habitudes articulatoires nécessaires pour la réalisation correcte des diaphonèmes.

En créole la variation stylistique prend la forme d'alternances entre les formes pleines et tronquées de certaines classes de morphèmes, en particulier les pronoms personnels, les particules aspecto-temporelles et les semi-auxiliaires⁹. Ces alternances sont liées à des phénomènes d'élision, d'harmonisation et de fusion vocalique. Il existe aussi des alternances opposant une voyelle nasale à la voyelle orale correspondante:

(30) Style spontané	Style soutenu
kannif [kãnif]	kanif [kanif]
fanmi [fãmi]	fami [fami]
jinnou [ʒɛnũ]	jenou [ʒɛnu]

Qu'il s'agisse d'une variante géographique, sociale ou stylistique, la francisation a pour effet de rapprocher la forme créole de la forme française

⁹ Valdman 1975, (v.n. 7), surtout le chapitre 3.

correspondante—ou considérée telle. Elle a sa source dans l'ambivalence des Haïtiens envers les deux langues de leur pays. La francisation n'est pas le propre des locuteurs bilingues. En effet, dès qu'il est en contexte urbain ou qu'il entre en rapport avec un interlocuteur de niveau social supérieur, le créolophone unilingue s'efforce de monter à un ton plus haut, soit par l'emploi d'une variante considérée plus prestigieuse parce que caractéristique de la ville voisine ou de la capitale, soit par l'adoption d'un trait français ou considéré comme tel. Quand l'effet désiré est obtenu, c'est-à-dire dès que le locuteur a démontré sa connaissance de certaines variantes marquées comme prestigieuses, il peut reprendre son parler quotidien.

Le deuxième type de francisation comporte l'emprunt de locutions au français, souvent avec des traits phonologiques francisants. On serait tenté de croire que les agents de transmission de ce type de francisation se recrutent parmi les bilingues ou les semi-lettrés. L'emploi de gallicismes de ce type semble plutôt caractéristique des créolophones en voie d'ascension sociale et possédant de ce fait quelques rudiments de français, plutôt d'ordre passif qu'actif.

Le recours à la francisation pour indiquer les rapports très nuancés entre Haïtiens de diverses origines sociales apparaît clairement dans les comédies de mœurs de Theodore Beaubrun (*Languichatte*). Les personnages de Languichatte parlent français et créole selon les circonstances et le statut social de leur(s) interlocuteur(s). Les personnages peuvent alterner d'une langue à l'autre même à l'intérieur de la même phrase et leur créole exhibe une très grande variété, surtout en ce qui concerne la fréquence relative des gallicismes.

La pièce *Anna*, dont l'action est située dans un milieu rural—mais non point dans le fond des mornes—, est particulièrement représentative. Voici par exemple une scène à laquelle participent Mathilde et Azibé, deux domestiques ayant une certaine connaissance du français mais qui ne se servent jamais de créole francisé entre eux, et Josaphat, un monsieur de la ville bilingue et instruit¹⁰:

JOSAPHAT. Bonjours (sic) ti moune moin yo (*mes enfants*), **où est mon bon ami Languichatte?**

MATHILDE ET AZIBÉ (ensemble). Li sòti.

JOSAPHAT. **Azibé, comme tu as grandi. En entrant, je ne t'ai pas reconnu.**

AZIBÉ. Vraiment! Moin content ouér' ou **m'sieur** Josaphat. Min maître Languichatte pa là non, moin couè li douè caille chef section han... (*je suis content de vous voir, Monsieur Josaphat. Mais maître Languichatte n'est pas là. Je crois qu'il doit être chez le chef de section.*)

AZIBÉ. **Je ne sais pas** non, maître pas jamais/dit moune affaire li. (*le maître ne parle jamais de ses affaires aux gens*)...

AZIBÉ. Min tout foc ou ta ouè ça maître Languichatte fait fille ha passé. (*Mais il faut aussi que vous voyiez ce que Maître Languichatte a fait*)

¹⁰ Ce texte est reproduit dans l'orthographe originale. Ce type d'orthographe francisante permet difficilement la récupération de la forme orale. Il est ainsi impossible de savoir si la lettre *u* note /i/ ou la voyelle arrondie correspondante /y/. Les traits francisants apparaissent en caractères gras et la traduction française est donnée en italiques.

voir à cette fille). Soit dit entre nous, maître pas té vlé travail (le maître ne voulait pas travailler)... Cè trois ans de souffrance que fille ha tap enduré (que cette fille devait endurer).

Le recours massif au gallicismes en milieu urbain et dans le style soutenu de diverses catégories de locuteurs ne risque pas d'aboutir à la décréolisation puisque la francisation ne se manifeste que sur les plans phonologique et lexical. Elle ne s'étend guère à la morphosyntaxe comme le démontre clairement la comparaison des deux textes suivants. Le premier est tiré d'un discours d'un moniteur d'une classe d'alphabétisation à Port-au-Prince et le deuxième d'un enregistrement effectué dans le quartier de Northside à Saint-Thomas (Iles de la Vierge américaines) où un parler créole importé de Saint-Barthélemy au début de ce siècle subsiste à l'état moribond.

Texte No. 1—Créole haïtien

Lò ou pa konnin **lir** ou genyin **katre vin di pour san**

Lorsque vous ne savez pas lire vous avez 90%

de chans ou né **dan** mizèr, ou viv **dan** mizèr,

de chances que vous naissiez dans la misère, vous viviez dans la misère.

ou mouri **dan** mizèr. Puiske ou pa espéré

vous mouriez dans la misère. Puisque vous ne pouvez pas espérer

joui okin privilèj nan lavi tètès-la.

jouir d'aucun privilège dans la vie terrestre.

gèp li minm ki rivé ki **un pti peu orgeuyeu**

La guêpe elle-même qui est arrivée qui était un peu orgueilleuse

Texte No. 2—Créole saint-tomien

min bofrè-mouin **li** sé on katolik konm ou

mais mon beau-frère est catholique comme vous

é i kònèt zafer **d la** loua **e dé** térin.

et il connaît les affaires de la loi et des terrains.

é le seùl manié **ke èl** té peu vann **de** térin

et la seule façon par laquelle elle pouvait vendre des terrains

pour atrapé **d larjan i fodrè avoua**

pour trouver de l'argent il faudrait avoir

d larjan pou pèyé **lé** dèt **é** pou eklèrsi labitasion.

de l'argent pour payer les dettes et pour libérer l'habitation.

labitasion té ké san ipotèk alò **èl** té peu vann . . .

(si) l'habitation était sans hypothèque alors elle aurait pu vendre . . .

si sé **le** vieu pèr ténì peutèt kat zanfan **é** ténì

si le vieux père avait peut-être quatre enfants et avait

san karé sou **lé** san karé kat zanfan chakun té ké trapé vint

cent arpents, des cent arpents quatre enfants auraient chacun

sink karé.

vingt-cinq arpents.

Bien que dans le Texte No. 2 les catégories aspecto-temporelles soient exprimées par des particules préposées (qui correspondent d'ailleurs à celles des parlars des Petites Antilles: *ka* "continuatif", *ké* "prospectif", *té* "complé-

tif") plutôt que par des désinences flexionnelles, il se distingue nettement des variétés francisées d'Haïti par la distinction de genre dans les noms et les pronoms: *la loua* vs. *le manyè*; *un fam* vs. *on katolik*; *i* ou *li* vs. *él*. On constate aussi un mouvement vers la pré-position des déterminants. Le possessif *mouen* demeure postposé mais toutes les formes du déterminant défini se retrouvent devant le nom qu'ils déterminent. Par ailleurs, ce parler révèle son haut niveau de francisation par l'emploi de prépositions dans l'articulation des relations syntaxiques à l'intérieur des groupes nominaux: *labitasion de Saint-Peter*, *zafer d la loua*, etc.

ATTITUDES DES HAÏTIENS ENVERS LE CRÉOLE

Du point de vue de la compétence communicative le français et le créole assument en Haïti un fonctionnement complémentaire caractéristique de la stricte diglossie¹¹: deux langues génétiquement apparentées ayant des domaines d'emploi complémentaires; à l'une, la variété noble (le français), sont réservés les domaines d'emploi générateurs de prestige (administration, éducation, littérature); à l'autre, la variété vernaculaire (le créole) est attribuée l'expression de la vie courante et des besoins affectifs. Pourtant, ce statut inégal du français et du créole ne s'accompagne pas d'attitudes dépréciatives envers la vernaculaire. Au contraire, les quatre dernières décennies ont vu en Haïti un grand mouvement de valorisation du créole. Trois étapes se discernent dans cette poussée revendicatrice:

- 1° la reconnaissance du créole en tant que langue à part entière;
- 2° l'émergence du créole en tant que symbole de l'identité culturelle et nationale;
- 3° la reconnaissance du créole comme instrument littéraire et comme véhicule d'une culture populaire.

Les autorités administratives et l'élite s'accordent pour donner au créole une place dans la formation des adultes. L'ONAC (Office National d'Alphabétisation et d'Action Communautaire) et divers groupements bénévoles (missions catholiques et protestantes) ont élaboré des programmes de formation en vue d'actions de développement communautaire dont l'alphabétisation par le créole et la préparation de textes en créole constituent un aspect intégral.

Déjà en 1901 Georges Sylvain, l'auteur de *Cric? Crac!* (une adaptation en créole des fables de La Fontaine), préconisait l'emploi du créole dans l'enseignement des masses. Plus récemment Jules Faine, dilettante auquel nous devons une des premières descriptions du créole, se rangeait aussi de cet avis: "la nécessité d'écrire en créole s'impose, on ne tardera pas à la reconnaître, pour communiquer avec cette masse, pour laquelle l'instruction dans le français exclusivement est du psittacisme caractérisé¹²." Mais le pas entre l'emploi du créole comme support d'une certaine culture populaire et son

¹¹ C. Ferguson, "Diglossia", *Word*, 15 (1959) 325-40.

¹² J. Faine, *Le Créole dans l'univers* (Port-au-Prince: Imprimerie de l'Etat, 1939).

adoption comme langue officielle pour l'instruction primaire n'a pas encore été franchi. C'est aussi dans le rôle qu'il attribue au créole dans l'instruction que se manifeste l'ambivalence de l'Haïtien envers les deux langues de pays. Voici, par exemple, les résultats d'un questionnaire portant sur l'instruction et la formation professionnelle en Haïti et s'adressant à des membres de la bourgeoisie haïtienne installés à l'étranger¹³:

	Français	Créole	les deux langues
I. Quelle est la langue maternelle de l'Haïtien: le français? le créole?	2%	96%	4%
II. En quelle langue doit-on faire l'alphabetisation du paysan haïtien?	16%	81%	3%
III. Pendant les premières années du cours primaire, doit-on: —enseigner en français? —enseigner en créole?	43%	42%	12%

Ces résultats révèlent que tout en reconnaissant au créole son statut de langue nationale d'Haïti, les enquêtés admettent difficilement son emploi dans les premières années de l'enseignement primaire.

Cette hésitation s'explique aisément par les attitudes des créolophones unilingues eux-mêmes qui reflètent les deux types de francisation décrits plus haut. Bien qu'aucune étude sociolinguistique poussée n'ait été entreprise pour sonder et préciser ces attitudes, on peut affirmer que tout créolophone unilingue qui s'inscrit à un programme d'alphabetisation en créole le fait parce qu'il le conçoit comme une étape intermédiaire dans l'acquisition du français, ou du moins, dans l'apprentissage de la capacité de lire des textes français.

Les programmes d'éducation primaire et de formation des adultes débouchant sur une phase intitulée "passage au français" reposent donc sur une interprétation réaliste des données sociolinguistiques. Dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire dans l'absence de toute promotion et officialisation poussées du créole, il est peu probable que les masses créolophones acceptent un programme d'éducation fondamentale comportant un enseignement en créole et se limitant à l'alphabetisation par la langue vernaculaire.

CONCLUSION: LE PROBLÈME DU PASSAGE AU FRANÇAIS

Aujourd'hui, un mouvement réformateur se dessine pour rompre avec l'enseignement primaire traditionnel haïtien qui, partant de l'illusion que tous les écoliers étaient francophones, continuait ce psittacisme caractérisé décrié par Faïne. Deux tendances se dessinent dans cette nouvelle orientation. La première, inspirée de la linguistique contrastive, conçoit l'enseignement du

¹³J. Morose, "Pour une réforme de l'éducation en Haïti" (thèse de doctorat, Université de Fribourg, 1970).

français comme langue étrangère. La deuxième adopte les procédés de l'enseignement bilingue où les premières notions, y compris le maniement des lettres, sont présentées par l'intermédiaire de la langue vernaculaire. L'alphabétisation en créole constitue dans cette deuxième approche une étape préliminaire de l'apprentissage du français. Dans les deux cas il se pose le problème de l'adaptation de l'orthographe semi-officielle du créole (ONAAC), système de notation autonome à base phonologique mais utilisant là où possible les conventions alphabétiques du français. Par exemple, le *k* actuel serait remplacé par *c* devant *a*, *o*, *ou* et dans les groupes de consonnes et *qu* devant *i* et *e*:

(31)	ONAAC	Orthographe Francisante	
	ki moun	qui moun	"qui"
	kè	coeu	"coeur"
	kèk	quéqu (?)	"quelque"
	komè	comè	"commerce"
	kafé	café	"café"
	kwa/koua	coi	"fourche d'un arbre"

D'après les tenants de cette orthographe (Pompilus et Lefèbvre 1974) les modifications proposées faciliteraient l'acquisition ultérieure du français. Habitué à noter /k/ par *c* et *qu* et /g/ par *g* et *gu*, selon le contexte phonologique, dans leur langue première, les petits écoliers transfèreraient ces habitudes à la langue seconde.

Cette stratégie pour l'apprentissage du français pourrait s'appuyer sur les rapports entre le créole et le français exposés dans cet article. Il est clair que les créolophones considèrent la langue officielle comme un niveau plus élevé de la vernaculaire et donc plus approprié pour emploi en contexte scolaire. Mais cette francisation de l'orthographe a pour effet de rendre plus abstraite la représentation de la langue vernaculaire et plus difficile, plus longue et plus coûteuse l'alphabétisation. On sait ce que coûte aux petits français l'apprentissage du maniement d'une orthographe alourdie par des considérations étymologiques et rendue très abstraite par la normalisation et la représentation par une forme unique de nombreuses alternances morphophonologiques. Il est à déplorer qu'aucune expérience n'ait été menée pour déterminer les avantages et inconvénients des modifications alphabétiques proposées et pour tenter d'évaluer son coût pédagogique. Toute modification de l'alphabet de l'ONAAC qui a pour seul objet de rapprocher tel vocable créole du mot français correspondant est une boîte de Pandore: il est impossible d'ériger des principes fixant une orthographe étymologique.¹⁴

Mais surtout, il semble qu'actuellement en Haïti le problème épineux du passage au français se résoud au seul choix de conventions graphiques. Or, quelle que soit la solution envisagée, l'apprentissage du français par les

¹⁴A. Valdman, "L'élaboration d'une orthographe", *Revue de la Faculté d'Ethnologie* (Académie des Sciences Humaines et Sociales d'Haïti), 24 (1974) 5-14.

créolophones unilingues dépasse de bien loin ce cadre restreint. Il est d'ailleurs inexact de voir cette situation pédagogique sous l'angle de l'apprentissage du français langue étrangère. Il s'agit plutôt de l'apprentissage du français langue *quasi-étrangère*, tâche plus délicate et sans doute rendue plus ardue par les ressemblances partielles entre les deux langues et leur imbrication sociolinguistique.

En guise de conclusion, je dresserai une list partielle de questions que devraient se poser ceux qui ont comme mission de faciliter l'acquisition du français en milieu scolaire par les petits Haïtiens:

1. Que signifie précisément le terme "passage au français: (a) acquisition d'une compétence linguistique et communicative totales ou (b) de la seule capacité de lire des textes français sans l'acquisition d'une pratique courante approfondie?
2. Quels sont les rapports d'intercompréhension entre le français et le créole?
3. Quelles connaissances passives du français peut-on supposer de la part des jeunes écoliers créolophones?

C'est-à-dire que non seulement il faudrait chiffrer plus précisément les correspondances lexicales entre le français et le créole par des études lexicologiques poussées (pourcentage du lexique créole ayant une forme correspondante française, pourcentage de termes communs exhibant des différences sémantiques, etc.), mais il faudrait aussi élucider la nature de tous les rapports—linguistiques, sociolinguistiques, psycholinguistiques—entre ces deux langues devenues inséparables et indissociables.

INDIANA UNIVERSITY-BLOOMINGTON